

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul en Pareds (Vendée), dûment convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN, Maire.

Nombre de conseillers : 15

Quorum : 8

Présents ou représentés : GARDIN Bénédicte, BOURMAULT Christelle, GRELET Nicolas, GICQUEAU Emilie, GOUNORD Olivier, DIXNEUF Séverine, BREMAUD Damien, FONTENEAU Corinne, MARQUET-SIMONNET Céline, POUPIN Loïc, VIGNERON Céline, LOIZEAU Anthony, LOIZEAU Pascal donne pouvoir à BREMAUD Damien, BARRAUD Cédric donne pouvoir à DIXNEUF Séverine, COUTAND Anaëlle donne pouvoir à MARQUET-SIMONNET Céline,

Absents ou excusés :

Secrétaire de séance : BOURMAULT Christelle

**D2023032801 - Vote des comptes financiers uniques 2022**

Madame Emilie GICQUEAU, adjointe en charge des finances de la commune présente aux membres du Conseil municipal les nouvelles dispositions du compte financier unique.

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le budget général de l'exercice 2022 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis s'est exécuté du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 pour les opérations de la Section d'Investissement et de la Section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Budget principal		Dépenses	Recettes	Total
Réalisation de l'exercice 2022	Section de fonctionnement	656 617,29 €	1 139 337,46 €	482 720,17 €
	Section d'investissement	406 905,60 €	636 094,02 €	229 188,42 €
Report de l'exercice 2022	Section de fonctionnement	- €	612 854,56 €	612 854,56 €
	Section d'investissement	418 310,43 €	- €	-418 310,43 €
Restes à réaliser à reporter en 2023	Section de fonctionnement	- €	- €	0,00 €
	Section d'investissement	361 100,00 €	136 000,00 €	-225 100,00 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	656 617,29 €	1 752 192,02 €	1 095 574,73 €
	Section d'investissement	1 186 316,03 €	772 094,02 €	-414 222,01 €

Lotissement les Hirondelles 3		Dépenses	Recettes	Total
Réalisation de l'exercice 2022	Section de fonctionnement	28 346,07 €	29 563,58 €	1 217,51 €
	Section d'investissement	- €	16 692,69 €	16 692,69 €
Report de l'exercice 2022	Section de fonctionnement		208 559,91 €	208 559,91 €
	Section d'investissement	16 692,69 €		- 16 692,69 €
Restes à réaliser à reporter en 2023	Section de fonctionnement			- €
	Section d'investissement			- €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	28 346,07 €	238 123,49 €	209 777,42 €
	Section d'investissement	16 692,69 €	16 692,69 €	- €

Ces résultats seront repris au Budget de l'exercice 2023.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,

Vu l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 des Ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales et de leurs groupements autorisés à participer à l'expérimentation du compte financier unique au titre de la vague 2 de l'expérimentation (2022 et 2023).

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Madame le Maire s'étant retirée, sous la présidence de Madame Emilie GICQUEAU, 3<sup>ème</sup> adjointe ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

-----  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication le 30/03/2023

Fait à Saint Paul en Pareds, le 29/03/2023  
Bénédicte GARDIN, Maire.

Secrétaire de séance  
Christelle Bourmault



Signé électroniquement par :  
Benedicte Gardin  
Date de signature : 30/03/2023  
Qualité : Maire de St Paul en Pareds

